

Juin nous a offert une météo très clément. Le soleil était au rendez-vous de tous nos événements en cette fin d'année scolaire. La canicule a même pris le relais quelques jours nous obligeant à adopter les bons gestes.

Les élus et les agents de la collectivité se relaieront tout au long de cet été pour vous garantir une offre de services, vous proposer des manifestations culturelles.

Ce sont des temps de rencontres, de convivialité.

C'est également la période pour découvrir ou redécouvrir l'environnement naturel qui nous entoure.

L'ensemble de l'équipe vous souhaite de vivre un bel été et nous l'espérons de très bonnes vacances.



“ Voyage des aînés ”

Le voyage annuel des aînés a eu lieu le jeudi 15 mai.

69 participants se sont retrouvés pour visiter l'Historial de la Grande Guerre à Péronne. Ils ont, ensuite, rejoint « Le p'tit Baltar » à Nesle pour un déjeuner-spectacle, riche en paillettes et en fous rires.

Une journée, sous le signe de la bonne humeur, appréciée de tous.



“ Ça swingue ! ”



Une convention a été signée entre la commune et l'école de musique de Montataire AMEM. En juin, les élèves de l'école Eugène Cauchois ont bénéficié de ce partenariat afin de découvrir divers instruments de musique.

Vendredi 13 juin, le Big Band de Montataire et la Musicale Monchy Laigneville ont partagé la scène. Les élèves avaient réservé une surprise au public et ont interprété un standard de Nougaro.

Au regard du vif intérêt des enfants, un atelier musical verra le jour en septembre. Nous reviendrons vers vous à la rentrée.



Bibliothèque



Rachel vous accueillera à la bibliothèque jusqu'au 2 août aux horaires suivants :

Mercredi: 9h00-12h00 / 14h00-18h00
Jeudi : 10h00-12h00
Vendredi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00
Samedi : 9h00- 12h30 / 13h30-17h00

Réouverture le mercredi 27 août.



Jeu « Recherche et trouve »



Le jeu, fil rouge de l'été !

Du 14 juillet et jusqu'au 6 septembre, partez à la chasse des indices pour résoudre l'énigme.

Entre amis ou en famille, trouvez les cartes-jeux cachées et réparties dans la commune. Chaque réponse vous guidera vers la carte suivante. Il est impératif de respecter l'ordre des cartes pour décoder la phrase finale.

Le fascicule jeu est à retirer à la bibliothèque ou en mairie et également téléchargeable sur le site Internet.

Les équipes participantes seront conviées le 20 septembre à 16h à la bibliothèque pour la remise des récompenses.

Il vous faudra trouver la carte 0 pour commencer la partie. Cette dernière se trouve près de la mairie.

Bonne chasse à tous !



Accueil de loisirs



L'accueil de loisirs est ouvert du 7 juillet au 28 août.

Les équipes d'animation proposent aux plus jeunes d'entre vous des activités, sorties et animations autour des animaux imaginaires : sport, cuisine, veillées sur site seront à l'honneur au fil des semaines.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la structure au 06.11.43.86.23.





Respectons-nous !



Les beaux jours s'installent depuis quelques semaines.

Les journées plus douces et plus longues amènent à des activités extérieures telles que le bricolage, le jardinage et l'entretien des espaces verts.

Avec ces temps de plein air, la question des nuisances sonores est d'actualité.

- ♦ Pour rappel, dans l'extrait de l'arrêté municipal du 5 juin 1990 est indiqué à l'article 3 : *Des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que dans les limites fixées ci-après : Lundi-Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.*
- ♦ Le brûlage de déchets (verts ou autres) est interdit toute l'année. Le ramassage des déchets verts sera interrompu du 4 au 22 août. Le dépôt doit se faire en déchetterie.
- ♦ Merci aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections laissées par leur compagnon à quatre pattes.
- ♦ Pour permettre à tous de se déplacer en toute sécurité, les véhicules n'ont pas à stationner sur les trottoirs car il est dangereux pour les piétons et les poussettes d'emprunter la route.

Si chacun respecte ces mesures, il n'en sera que plus agréable de vivre ensemble.

« **La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui...** »

Article 4 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789.



Plan Canicule



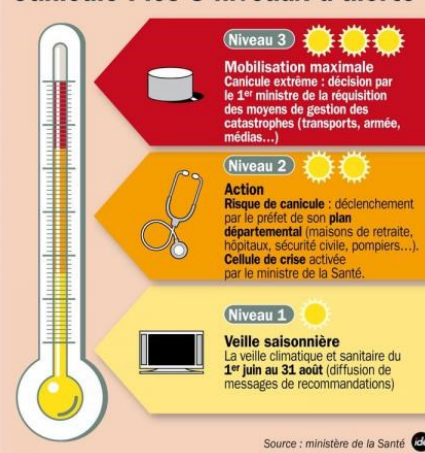
L'été est très souvent, pour les personnes fragiles, un moment difficile du fait de l'absence de leurs proches.

La collectivité, comme chaque année, effectue sur la base du volontariat un recensement des personnes qui souhaitent communiquer à la mairie leurs coordonnées téléphoniques ou celles des personnes à prévenir en cas d'urgence.

En cas de fortes chaleurs, nous ne manquerons pas de prendre régulièrement de vos nouvelles. Les personnes inscrites l'année précédente devront confirmer leur maintien sur notre liste.

Pour tout renseignement, contactez la mairie au 03 44 71 00 68.

Canicule : les 3 niveaux d'alerte





Retour en images sur



Feu d'artifice



Comme beaucoup d'entre vous ont pu le constater, le feu d'artifice n'était pas aussi beau que les autres années.

L'équipe des artificiers a malheureusement dû faire face à une désynchronisation des boîtiers de commande, certainement due à la chaleur.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la déception occasionnée.

la fête communale





Bienvenue !



ICF Habitat a inauguré mardi 1^{er} juillet son premier béguinage, un nouveau modèle d'habitat inclusif à destination des seniors, en présence d'Alain Boucher, Maire de la commune, et de Christine Richard, Directrice Générale d'ICF Nord-Est, ainsi que de l'ensemble des locataires de la résidence.

Inspirée des béguinages des Flandres, où étaient réunis des logements pour personnes âgées et des espaces communs, cette version moderne du béguinage en garde le principal objectif : créer un habitat intermédiaire pour les seniors qui ne souhaitent plus habiter seuls mais qui ne nécessitent pas de

structure médicalisée.

La résidence à taille humaine est constituée de 22 logements, d'un espace commun et d'un jardin. Une animatrice-coordinatrice est présente 5 jours sur 7.

A l'occasion de cette mise en location, les nouveaux habitants ont été invités à co-construire le projet de vie lors d'ateliers participatifs, en partenariat avec Béguinage & Compagnie.

L'objectif ? Créer un véritable lieu de vie sociale, d'entraide et de lien intergénérationnel, avec des activités tournées vers le quartier, les écoles, les associations, mais aussi choisir l'aménagement et la décoration des espaces partagés.

Ce béguinage constitue la première livraison du vaste programme de renouvellement du centre bourg. 83 logements sociaux ainsi que 8 maisons en accession sociale à la propriété sont en cours de réalisation.



Grand Frais est ouvert !



Après 6 mois de travaux, le magasin Grand Frais a ouvert ses portes mercredi 2 juillet : 900 m² de surface de vente, 113 places de parking, ouvert en continu la semaine et le dimanche matin.

Son accès se fait via un nouveau carrefour giratoire qui sécurise et fluidifie la circulation sur cette entrée de ville. La commune en est le maître d'ouvrage, co-financé par l'intercommunalité de la Vallée Dorée et subventionné par

l'État et le Conseil Départemental (pour lequel nous restons en attente de l'attribution officielle).

La commune a installé, provisoirement, des balisettes blanches le long de la place des droits de l'enfant afin de sécuriser les déplacements piéton/vélo. La mobilité douce, sur les voiries intercommunales, est une compétence de la communauté de communes. Celle-ci doit réaliser les travaux nécessaires. Nous les attendons !

Cette ouverture attendue de tous est, pour nous, un nouveau commerce de proximité. Elle est également porteuse d'emplois: une quarantaine de personnes ont été recrutées dont des monchysois.

“ Balades et espaces naturels ”



L'été c'est aussi profiter de notre forêt et de notre marais.

Véritable îlot de fraîcheur dont 160 hectares ont été acquis au fil du temps par la commune, venez découvrir ou redécouvrir ces espaces préservés en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Picardie, l'Office National des Forêts (ONF) et la chasse communale.

Stop aux déchets et dépôts d'ordures en forêt :

Est-il encore nécessaire de rappeler à quel point les déchets nuisent à l'environnement ? Ils sont nocifs aux milieux naturels et sont des véritables pièges pour la petite faune (bouteilles, chewing-gums...). Les déchets verts ne sont pas bons pour la santé des sols : en effet, ils ne se dégradent pas facilement, asphyxient la terre et peuvent disperser des plantes exotiques et invasives.

La bonne conduite à adopter : s'il n'y a pas de poubelle à proximité d'une forêt ou d'un parking, les gestionnaires invitent les usagers à adopter des comportements responsables (par exemple : avoir un sac sur soi). L'ONF organise régulièrement des tournées de surveillance et sanctionne systématiquement les contrevenants par procès-verbal. Ceux-ci peuvent encourir des peines allant jusqu'à **1500 €**.



Une réglementation stricte pour les véhicules motorisés :

Seuls les véhicules autorisés peuvent y circuler. Les voies forestières n'ont pas vocation à accueillir le transport routier.

En revanche, elles sont utilisées à des fins de gestion forestière et usages touristiques (promenade et mobilité douce...). L'intérêt est de protéger la faune et la flore de toutes perturbations liées au trafic routier et également de préserver la tranquillité des promeneurs.



La bonne conduite à adopter :

Les routes signalées par un panneau d'interdiction ou une barrière ne doivent pas être empruntées (même si la barrière est ouverte). Ne stationnez pas devant la barrière, mais sur les aires d'accueil réservées à cet usage. Les personnes ne respectant pas cette règle risquent une amende de **135€** sur

les voiries interdites à la circulation et lorsqu'ils circulent ou stationnent au sein des peuplements forestiers.

Le feu est l'ennemi de la forêt :

Les feux de forêt sont souvent d'origine humaine, mais accidentelle. Pour la sécurité de tous et la pérennité de la forêt, tout apport de feu, y compris les mégots, est interdit en forêt.





Soirées au jardin



Vendredi 25 juillet



Aurélien et Maïlys vous invitent à venir les écouter.

Un répertoire varié, mélange de pop, rock, et variété internationale.

Vendredi 29 août



Les « Gareauxcopainsdabord » sont un groupe d'amis(es) qui ont une admiration commune pour un artiste unique par sa qualité et l'étendue de son œuvre : Georges Brassens.

Cette belle rencontre a déjà 15 ans, nul doute que cela continuera longtemps.

Venez partager leur passion pour cet illustre artiste.

Pour ces 2 soirées, rendez-vous dès 19h00, l'apéritif est offert par la municipalité. Le repas sera partagé et composé des mets apportés par chaque participant. Un barbecue sera également à votre disposition. Vous pouvez également amener transats, couvertures pour un meilleur confort.



Festival Les Enchanteurs



La commune est adhérente à l'association Droit de Cité. En octobre, cette dernière organise un festival de chansons itinérant dans les Hauts-de-France : « Les Enchanteurs ».

3 dates, 3 artistes différents, 3 lieux dont Monchy Saint Eloi. 12 € la place ou un pass à 25 € pour les 3 spectacles.

Vous pouvez dès à présent prendre vos billets sur

www.festival-lesenchanteurs.com